



RAPPORT ANNUEL 2014 SUR LA MISE EN ŒUVRE DU GUIDE DE L'OCDE POUR UNE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE EN MINÉRAIS EN PROVENANCE DES ZONES À RISQUES ET EN CONFLITS.

A. INTRODUCTION

1. Historique de la société

PHOENIX METAL LTD est situé dans la Cellule de MURAMA, secteur de Kabuye, district de BULIZA.

La société a été initialement créée sous le nom de NMC METALLURGIE SARL en 2002 comme une société de droit Rwandais enregistrée au N°A2130/KIG. Celle-ci reprenait les actifs de la Fonderie de Karuruma, évalués à 300 000 USD lors de la vente organisée par le Secrétariat de Privatisation du Rwanda.

Notons que l'objectif initial de la Fonderie à sa création en 1982 était la production de l'étain.

Depuis 1994, la Fonderie a été fermée pour des raisons des troubles de l'époque et ses installations se sont vues abandonnées à elles-mêmes, faisant ainsi face à une dégradation graduelle et continue pendant près de 6ans.

Le Gouvernement de la République du Rwanda, dans sa politique de remettre en état le tissu économique du pays, a mis en place le Secrétariat de Privatisation conformément à la loi n°2 du 11 mars 1996 portant Privatisation et investissements publics.

Dans le cadre de sa mission, le Secrétariat de Privatisation, représentant l'Etat Rwandais, a cédé la Fonderie de Karuruma à la Société NMC Métallurgie sarl.

En date du 31 mars 2005, l'AGE se réunissant sur demande d'un nouvel actionnaire, a adopté le changement du nom de la société, qui devenait ainsi PHOENIX METAL SARL en lieu et place de NMC METALLURGIE SARL. L'acte de changement du nom a été signé par les parties prenantes en présence du Notaire officiel de l'Etat Rwandais, le 04 août 2005.

2. Actionnariat de la société

A sa création, le capital social était de 9 000 000FRW représenté par 9 000 actions de 1 000 Frw chacune réparties entre les actionnaires de façon suivante :

➤ NMC Niobium Mining Company Ltd :	8 999 actions
➤ John Madder :	1 action
	9 000 actions

Sur décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) du 10 février 2004, la société a ouvert l'actionnariat à un troisième actionnaire et le capital a été porté à 38 000 actions de 1 000 FRW chacune, suivant la nouvelle répartition ci-après :

Actionnaire	Nombre d'actions	Valeur par action	Valeur totale
NMC Ltd	8 999	1 000FRW	8 999 000 FRW
John Madder	1	1 000FRW	1 000 FRW
WHITFIELD Services s.a	29 000	1 000FRW	29 000 000 FRW
TOTAL	38 000	1 000FRW	38 000 000 FRW



Au 30 décembre 2008, Whitfield Service, actionnaire majoritaire et propriétaire d'une créance de 900 000 USD (neuf cent mille dollars américains) inscrite dans les livres comptables de Phoenix Métal sarl, a proposé, au cours de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à la même date, la transformation de cette créance en capital par l'émission de 495 000 nouvelles parts sociales de 1 000FRW chacune attribuées à Whitfield Service S.A.

Sur base de cette dernière augmentation adoptée par l'AGE du 30 décembre 2008, la nouvelle répartition du capital social de Phoenix Métal Sarl entre les différents actionnaires se présente comme suit :

Actionnaire	Nombre d'actions	Valeur par action	Valeur totale
NMC Ltd	8 999	1 000FRW	8 999 000FRW
John MADDER	1	1 000FRW	1 000FRW
WHITFIELD Services s.a	524 000	1 000FRW	524 000 000FRW
TOTAL	533 000	1 000FRW	533 000 000FRW

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 22 avril 2011 a procédé aux modifications des statuts portant sur quelques articles.

L'article 4 des statuts est modifié comme suit : La responsabilité des actionnaires est limitée par actions et les actionnaires sont :

Actionnaire	Nombre d'actions	Valeur par action	Valeur totale
Armand Ritter de Zahony	8 999	1 000 FRW	8 999 000FRW
Johannes N. MADDER	1	1 000 FRW	1 000FRW
WHITFIELD Services s.a	524 000	1 000 FRW	524 000 000FRW
TOTAL	533 000	1 000FRW	533 000 000FRW

Il s'agit en fait de l'approbation de la réintégration des actions anciennement détenues par NMC Ltd. PHOENIX METAL SARL devient une société privée à responsabilité limitée par actions appelée **PHOENIX METAL LTD** à l'issue de la modification de l'article 1.1 de statuts.

3. Composition du Conseil d'Administration de la société

La composition actuelle du Conseil d'Administration se présente comme suit :

N°ordre	Nom de la personne	Attribution
1	Raphael Ritter de Zahony	Administrateur, Président
2	Julien Boillot	Administrateur
3	Joy Pocard du Cosquer de Kerviler	Administrateur
4	John Madder	Administrateur
5	Christophe BARTHELEMY	Administrateur

4. Activités principes

Lors de sa création, la société devrait répondre aux objectifs spécifiques et étendus ci après :

- Rétablir la production de l'Etain à sa pleine capacité à partir de l'ancienne fonderie de Karuruma ;
- Etendre la production ;
- Fabriquer des ferro-alliages et
- Traiter de la ferraille.



Les premières années ont été consacrées aux études nécessaires pour la mise en œuvre des fours et des tests appropriés relatifs au rendement de l'usine.

B. Politique de l'entreprise sur le devoir de diligence

Le Rwanda étant situé dans une zone à risque, Phoenix Metal participe activement et continue d'accroître ses efforts pour s'assurer que la provenance de tous ses minerais acquis soit bien de sources légitimes et éthiques et qu'ils ne sont nullement associés à une activité criminelle, un conflit armé ou à des atteintes aux droits humains. La politique de l'entreprise est de traiter uniquement avec des clients respectueux des règles de traçabilité.

Cette politique implique la mise en place de procédures de diligence et de veiller au respect de ces procédures. Par sa gestion responsable, son objectif est de pourvoir à un maximum d'efficacité, de transparence, de sécurité dans sa chaîne d'approvisionnement, conformément aux règles de l'ITRI et du guide de l'OCDE sur le devoir de diligence dans la chaîne d'approvisionnement des minerais dans des zones à haut risque. Phoenix Metal exige de ses employés, consultants, partenaires commerciaux de se conformer à cette politique et appliquera si nécessaire des mesures disciplinaires allant jusqu'à la résiliation d'un contrat de travail ou d'un accord de coopération avec les partenaires peu scrupuleux. Par sa lettre d'engagement, Phoenix Metal s'engage à se conformer à l'Annexe II du guide de l'OCDE. Depuis juin 2011, Phoenix Metal est également membre de l'ITSCI.

Responsable du devoir de due diligence Phoenix Metal : Christophe BARTELEMY





C. Structure d'encadrement du contrôle des due diligence

Dès juin 2011, Phoenix Métal a mis en place une structure d'encadrement destinée à maximaliser le contrôle dans sa chaîne d'approvisionnement de minerai, tel que schématisé dans le logigramme ci-dessous. Cette structure a été renforcée en 2013 par une cellule Qualité.

